



**DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR BARBARA GIBSON  
CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CANADA  
AU 13<sup>E</sup> CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE  
Ljubljana, 5 décembre 2005**

Monsieur le Président,

C'est pour moi un honneur de représenter le Canada, au nom du ministre canadien des Affaires étrangères, M. Pierre Pettigrew, au 13<sup>e</sup> Conseil ministériel de l'OSCE réuni à Ljubljana.

Permettez-moi d'ajouter ma voix à celle des représentants qui m'ont précédée pour vous remercier de l'accueil splendide qui nous a été réservé ici, à Ljubljana.

Je tiens en outre à saluer le rôle d'impulsion que vous, votre ambassadeur à Vienne et le reste de votre équipe avez joué depuis un an à la présidence de l'OSCE.

L'année a été difficile, et vous nous avez tous aidés à traverser des eaux très turbulentes. Il est à espérer que, grâce à vos efforts, nous pourrions naviguer vers des eaux plus calmes au cours de l'année à venir.

Sous votre ferme direction, nous avons nommé un nouveau Secrétaire général et conclu le récent accord sur les barèmes des contributions pour 2005-2007.

Cet accord témoigne clairement de notre engagement collectif à l'égard de la santé financière de l'OSCE et du rôle constructif qu'elle doit jouer pour favoriser la sécurité régionale.

En avril dernier, le gouvernement du Canada a publié un Énoncé de politique internationale. Pour la première fois, nous avons procédé à un examen pangouvernemental et approfondi de notre politique étrangère, et de la façon dont nous devons nous adapter à la dynamique mondiale afin d'édifier un monde où le Canada – et les autres pays – peuvent vivre en sécurité et prospérer.

Il est frappant de voir à quel point l'Énoncé de politique internationale reflète l'approche pluridimensionnelle et globale de la sécurité adoptée par l'OSCE.

En effet, notre Énoncé de politique internationale témoigne clairement de l'importance fondamentale que revêtent la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, le contrôle des armements, le désarmement et la non-prolifération, ainsi que la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement lorsqu'il s'agit de relever les défis de sécurité contemporains.

C'est pourquoi le Canada continue de croire fermement en l'OSCE en tant qu'instance permettant d'accroître la stabilité et la sécurité régionales, dans la région qu'elle couvre et au-delà. Et c'est pourquoi le Canada tient à faire en sorte que l'Organisation soit aussi efficace que possible.

À l'instar de bien d'autres pays, le Canada souhaitait ardemment que le débat sur la réforme et les recommandations formulées par le Groupe de personnalités éminentes dans le rapport intitulé "Common Purpose" contribueraient à remettre de l'ordre au sein de l'OSCE et à en polariser les énergies.

Jusqu'à présent, nous n'avons guère progressé pour ce qui est de reformuler notre dessein commun pour le XXI<sup>e</sup> siècle, et de définir la façon la plus efficace d'affecter nos ressources communes. Nous comptons que la "feuille de route" nous permettra de mener ce processus à terme d'ici le prochain Conseil ministériel, qui se tiendra en Belgique.

Pour sa part, le Canada continuera de travailler assidûment avec le Président en exercice, les autres délégations et le Secrétaire général en vue d'élaborer des approches efficaces visant à rationaliser les méthodes de travail de l'Organisation, et à établir notamment, pour ses réunions et conférences, des modalités plus précises et davantage axées sur les résultats, ainsi qu'à ériger de meilleurs mécanismes d'établissement des priorités par l'entremise du processus budgétaire. À cet égard, nous accueillons avec une satisfaction particulière les propositions présentées par le Secrétaire général.

Le Secrétariat devrait assurer la coordination et la planification à long terme, tout en maintenant la mémoire institutionnelle de l'Organisation. À l'instar de nos rencontres et nos délibérations, il faut que les programmes que l'Organisation exécute en notre nom, notamment par l'entremise des institutions et des missions sur le terrain, qui sont plus importantes que jamais et jouent un rôle essentiel dans la concrétisation des engagements de l'OSCE, soient axés sur les résultats.

Pendant trop longtemps, l'OSCE a eu deux identités – l'une en tant que conférence, et l'autre en tant qu'organisation. Il faut régler la question de la personnalité et du statut juridiques de l'OSCE.

Il ne fait aucun doute que la région de l'OSCE a connu une transformation depuis la signature, il y a 30 ans, de l'Acte final d'Helsinki.

Nous avons réalisé des progrès grâce à un plus grand respect des valeurs que sont la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit. Nos progrès tiennent aussi à la confiance et à la transparence qui entourent nos intentions militaires et politiques, ayant pour assises d'importants accords tels que les traités FCE et Ciel ouvert.

Mais il nous faut travailler encore afin de respecter pleinement la promesse d'Helsinki.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) est devenu une autorité de premier plan, non seulement dans la région de l'OSCE, mais bien au-delà. Il fait œuvre de pionnier dans le domaine de la surveillance des élections. Son savoir-faire est reconnu à l'échelle internationale, comme en témoigne le rôle important qu'il a joué dans les travaux de l'Équipe de soutien aux élections de l'OSCE dans le contexte du récent scrutin afghan.

Maintenant, dans le cadre du dialogue Copenhague Plus, nous pouvons chercher des moyens d'améliorer et d'affiner les mécanismes qui nous permettent d'assurer la défense vigilante des éléments fondamentaux de la démocratie.

Malheureusement, on trouve dans tous les pays des exemples de discrimination et d'intolérance religieuse sous toutes leurs formes. Le Canada sait bien qu'il faut consentir un effort soutenu pour enrayer la discrimination et accroître la tolérance à l'égard des cultures et des religions différentes.

Les principes sont les mêmes, comme en témoigne l'approche intégrée de la discrimination adoptée par le BIDDH.

Nous ne devons pas permettre que nos préjugés subtils influent sur notre approche de la discrimination et de l'intolérance religieuse. Aucune forme de discrimination et d'intolérance religieuse n'est acceptable. Nous devons faire en sorte que nos institutions travaillent dans le sens de cet objectif commun dans le cadre d'une approche intégrée.

En souscrivant les engagements de l'OSCE, nous avons accepté de nous tenir réciproquement responsables de leur respect. Nous devons pouvoir examiner les situations de non-respect et y réagir, en particulier dans les cas précis qui nous préoccupent tous vivement.

Les événements tragiques survenus à Andijan cette année ont horrifié bon nombre d'entre nous. Nous engageons de nouveau l'Ouzbékistan à permettre la tenue d'une enquête internationale indépendante en vue de déterminer ce qui s'est véritablement passé les 12 et 13 mai à Andijan et dans les environs.

Nous sommes tous d'avis que le terrorisme est injustifiable. Le terrorisme détruit aveuglément, et corrode les valeurs et, en réalité, la trame même de la communauté des nations.

Cependant, toutes les mesures de lutte contre le terrorisme doivent respecter pleinement le droit international, en particulier les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés.

L'OSCE a un rôle spécial à jouer dans la promotion de ces normes et de celles qui sous-tendent la gouvernance démocratique. L'oppression, l'injustice et la violence attisent le mécontentement social susceptible de créer un terrain fertile pour le recrutement des terroristes.

Pour sa part, le Canada apporte – par l'entremise de son Programme de renforcement des capacités antiterroristes – une assistance technique aux pays disposés à élaborer des stratégies et des programmes de lutte contre le terrorisme.

L'architecture de sécurité européenne a considérablement évolué pour le mieux depuis 1990, mais l'OSCE continue d'avoir un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser la transparence accrue du secteur militaire et la confiance qu'il inspire.

Le Traité FCE, dont c'est le 15<sup>e</sup> anniversaire, reste une pierre angulaire de la stabilité et de la sécurité régionales. Et le Traité FCE adapté a la possibilité de faire fond sur cette réussite.

Cependant, la concrétisation des engagements pris à Istanbul reste une condition préalable à la ratification.

À l'automne 2006, le Canada prendra la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous souhaitons profiter de ce mandat pour favoriser une interaction accrue entre le Forum et d'autres organes de l'OSCE.

Nous souhaitons en outre, dans la période qui précédera la Conférence d'examen 2006 du Programme d'action de l'ONU, et par la suite, ajouter aux contributions déjà impressionnantes apportées par le Forum dans le domaine des armes légères.

En terminant, Monsieur le Président, nous tenons à assurer la future Présidence belge de notre plein appui et de notre entière coopération pendant l'année à venir.